



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Deuxième session

Rome, 26 – 30 mars 2007

Rapport financier 2006

Point 10.5.1 de l'ordre du jour provisoire

1. Les ressources du Secrétariat de la CIPV proviennent du budget ordinaire de la FAO, qui est financé par les contributions ordinaires obligatoires versées par tous les Membres de la FAO. Plusieurs Parties contractantes versent des contributions volontaires au Fonds fiduciaire de la CIPV, tandis que d'autres versent des contributions volontaires distinctes en espèces ou en nature.
2. Le présent document contient un rapport sur les dépenses, par le Secrétariat de la CIPV, de fonds financés par le budget ordinaire, par tous les fonds fiduciaires établis pour la CIPV (le fonds fiduciaire de la CIPV est aussi examiné séparément au point 10.5.2 de l'ordre du jour) et par les contributions en nature.

I. Le budget ordinaire de la FAO

3. La FAO finance la mise en oeuvre de la CIPV au titre de son budget ordinaire de plusieurs façons:
 - i) **Ressources mises directement à la disposition du Secrétariat de la CIPV**
Elles sont utilisées pour l'établissement des normes, l'échange d'informations, le règlement des différends, le soutien de l'assistance technique, l'administration, la coopération et la liaison avec d'autres organisations. Il s'agit des orientations stratégiques définies dans le plan d'activités, auxquelles s'ajoutent l'appui technique aux projets et l'appui du Siège aux secrétariats, gérés par la FAO, de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC) et de la Caribbean Plant Protection Commission (CPPC). Les fonds du budget ordinaire ne peuvent pas être employés pour financer la participation de représentants de Membres de la FAO à la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) ou à toute autre réunion intergouvernementale organisée par le Secrétariat.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

- ii) **Financement partiel des spécialistes de la protection des plantes des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO** (régionaux: Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient et Afrique; sous-régionaux: Caraïbes, Afrique du Nord, Afrique australe et orientale et îles du Pacifique). Cela inclut le financement des activités du Secrétariat de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC) et de la Caribbean Plant Protection Commission (CPPC), le soutien des activités de secrétariat dans les régions et les sous-régions, l'appui à la coopération technique et le renforcement des capacités dans les pays d'une région donnée.
 - iii) **Projets de coopération technique**
À la demande des États Membres en développement et des pays en transition, soutien au renforcement de leur capacité nationale par l'intermédiaire des projets de coopération technique, qui sont financés par le budget ordinaire.
4. Le présent rapport ne concerne que les dépenses du budget ordinaire visées au paragraphe 3 i).

II. Contributions volontaires aux fonds fiduciaires

5. Les contributions au Fonds fiduciaire de la CIPV versées en 2006 sont indiquées au titre du point 10.5.2.
6. La Communauté européenne a mis à disposition 125 000 euros (équivalant à 156 000 dollars EU) pour la participation des pays en développement à l'établissement des normes. Ces fonds ont été utilisés pour permettre à des représentants de pays en développement de participer à la première session de la CMP, à deux ateliers régionaux sur des projets de NIMP (régions des Caraïbes et du Pacifique) et à la réunion de mai 2006 du Comité des normes.

III. Dépenses de la CIPV en 2006

7. Les ressources du budget ordinaire et des fonds fiduciaires pour 2006 sont indiquées dans les Tableaux-annexes 1a et 1b. On trouvera au Tableau-annexe 2 une estimation des dépenses pour 2006, qui montre que 2,4 millions de dollars EU environ provenant de fonds du budget ordinaire et 473 000 dollars EU issus de projets financés par des fonds fiduciaires ont été dépensés.

IV. Autres contributions volontaires

8. En 2006, de nombreux Membres et organisations ont versé des contributions « en nature » au programme de travail, notamment en fournissant les services de personnes-ressources (membres des organes subsidiaires, groupes techniques, groupes de travail d'experts de la CMP) en fournissant et en organisant des installations et la participation de délégués à des ateliers, en aidant à la tenue des réunions de la CIPV (par exemple la CMP) et en finançant la participation de membres du Secrétariat à diverses réunions. On trouvera des précisions dans le rapport du Secrétariat (point 6).
9. La CMP est invitée:
- 1. à *prendre acte* des recettes et des dépenses du Secrétariat de la CIPV pour 2006;
 - 2. à *remercier* la Communauté européenne de sa contribution visant à faciliter la participation des pays en développement au processus d'établissement des normes;
 - 3. à *remercier* tous les Membres et organisations qui ont versé des contributions en nature.

Tableau 1a: Ressources du budget ordinaire pour 2006

(en dollars EU)	
Crédits du budget ordinaire	2 273 455
Remboursements au titre des projets (compris dans les crédits)	47 600
Total	2 321 055

Tableau 1b: Budgets des fonds fiduciaires disponibles en 2006 pour des activités (hors personnel)

(en dollars EU)	
Fonds de la Communauté européenne (GCP/GLO/161/EC)	151 149
Fonds fiduciaire de la CIPV (MTF/GLO/122/MUL)	666 212
Fonds du Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce (MTF/GLO/142/STF)	43 000
Total	860 361

Tableau 2: Dépenses estimatives de la CIPV pour 2006 (au 1^{er} décembre)
(budget ordinaire/fonds fiduciaires)

(en dollars EU)	Budget ordinaire Dépenses de personnel	Budget ordinaire Dépenses hors personnel	Fonds fiduciaires Dépenses hors personnel	Total par orientation
Orientation 1				
Établissement des normes et CMP	490 000	447 000	219 120	1 156 120
Orientation 2				
Échange d'informations	300 000	174 000	20 900	494 900
Orientation 3				
Règlement des différends	41 000	0	0	41 000
Orientation 4				
Assistance technique	310 000	240 000	209 975	759 975
Orientation 5				
Administration	190 000	157 000	23 209	370 209
Orientation 6				
Liaison internationale	60 000	30 000	0	90 000
Total	1 391 000	1 048 000	473 204	2 912 204